

# Les lieux de l'information - documentation



## A quoi selon vous le CDI doit-il servir en priorité ?

Dans l'ordre d'importance :

- Lieu de formation à l'information-documentation
- Lieu d'éducation au jugement (pluralité de la presse, accès à internet)
- Lieu de travail autonome pour les élèves
- Lieu ouvert en priorité aux nouveaux dispositifs : TPE...
- Lieu de lecture détente
- Lieu de l'accès libre à internet

**Pour tous (100%), c'est le lieu de formation à l'information et à la documentation.** Et c'est avant tout au documentaliste d'assurer cette formation (95.5%), seulement un tiers des collègues pensent que c'est de leur responsabilité et 85% pensent que cette mission doit être assurée en collaboration.

Certaines fonctions sont importantes **mais il y a d'autres lieux :**

Dans l'ordre d'importance :

- 
- Lieu ouvert en priorité aux nouveaux dispositifs : TPE...
- Lieu de lecture détente
- Lieu de travail autonome pour les élèves

Ce qui n'est pas jugé important par environ 10% des collègues

- Lieu de lecture détente
- Lieu de l'accès libre à internet
- 

Son accès correspond-il à vos attentes ?

**Pour 85% des collègues, c'est oui**, et pour les trois quarts les heures d'ouverture sont suffisantes. C'est une ouverture après 17H30 qui est le cas échéant souhaité. 60% des collègues ne souhaitent pas que le CDI soit ouvert par d'autres personnels ; ceux qui envisagent cette possibilité y verraient plutôt des professeurs en sous-service. C'est le remplacement les absences exceptionnelles des documentalistes qui semble poser problème pour les 29% qui verraient bien une ouverture par d'autres personnels que les documentalistes (à noter que ce questionnaire a été rempli par les collègues au moment des grèves !)



## L'INTRANET & LE RESEAU

- **80% des collègues connaissent cet outil** mais ils ne sont qu'un tiers à l'utiliser
- « Melouvert » : seulement **17% utilisent leur boîte aux lettres électronique professionnelle** (13% depuis le lycée) mais curieusement 35% souhaiteraient recevoir des informations par ce biais : serait-ce le manque d'information reçues habituellement qui dissuade certains à l'utiliser ?
- Près de 50% des collègues suivent les formations aux TICE proposées au Lycée. Pour ceux qui ne les suivent pas, c'est par manque de temps (43%) et non parce qu'elles ne sont pas adaptées (0%)

# Les lieux de l'information - documentation

- Parmi les collègues qui ont répondu au questionnaire, plus de 90% ont un équipement informatique chez eux, et parmi ceux-la, 93% l'utilisent pour leur travail



## L'ACCES AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES INFORMATISEES

- Un peu plus de la moitié des collègues seulement disent utiliser BCDI et ils ne sont que **35.5% à l'utiliser régulièrement**. C'est alors plutôt pour préparer une recherche à faire faire aux élèves (65%) que pour leur usage personnel (préparer un cours)
- Ceux qui s'en servent peu ou pas évoquent le besoin d'aide
- L'accessibilité est peut-être aussi en cause, car près de 40% aimeraient y accéder de chez eux via internet.
- Pour ce qui est des cédéroms et des encyclopédies, un tiers aimeraient y accéder hors du CDI.

## AUTRES LIEUX DE L'INFORMATION-DOCUMENTATION

- les panneaux d'affichage et les casiers sont utilisés par près des  $\frac{3}{4}$  des collègues qui les jugent efficaces pour la diffusion d'information à 70%
- 40% des professeurs disposent d'une documentation de proximité (« cabine » d'histoire-géographie et autres) ; seulement 1/3 d'entre eux souhaiteraient en avoir davantage.

# L'information - documentation : formes et contenus

## Information administrative

60% des collègues estiment leurs besoins couverts dans ce domaine ; seulement 3.4% sont insatisfaits.

## Information sur ce qui se passe au lycée (projets, animations, qui fait quoi ...)

Si globalement le taux de satisfaction est correct, il y a là un peu plus d'insatisfaits (16%)



## POLITIQUE D'ACQUISITION

- Seulement ¼ des collègues connaissent les modalités d'achat des ressources documentaires
- A peine la moitié (48%) connaissent le montant total des crédits d'enseignement de leur discipline
- Et à peine 1/3 connaissent la part de ces crédits consacrée à l'achat de documentation
- A la question « Qui selon vous doit "prescrire" les achats ? », tous les professeurs pensent qu'ils doivent intervenir au niveau des propositions et du choix et aucun dit ne pas être concerné par les acquisitions.
- Ils sont près des trois quarts à être satisfaits de la documentation mise à leur disposition et à disposition des élèves. Aucun n'est réellement insatisfait.

## Quels doivent être les priorités d'achat au CDI ?

### Voici pour les professeurs la liste par ordre d'importance

- 1 les dictionnaires ?
- 2 les livres documentaires scientifiques ?
- 3 les livres documentaires historiques ?
- 4 les encyclopédies ?
- 5 les auteurs du programme et les romans dont la lecture est demandée par le professeur ?
- 6 les manuels scolaires ?
- 7 les autres livres documentaires ?
- 8 les magazines d'information ?
- 9 la littérature para-scolaire ?
- les magazines spécialisés ?
- 10 les BD ?

## La lecture loisir

Elle doit être axée surtout sur les romans contemporains (prioritaires à 75%) ; pour près de la moitié, les magazines culturels ne sont pas prioritaires.

## La bibliothèque professionnelle

Près de la moitié pensent que ce n'est pas prioritaire.

# Diffusion de l'information - documentation

## LE PÉDAGOGUE DOCUMENTAIRE LA FORMATION DES ÉLÈVES

**Parmi les compétences attendues des élèves en matière de traitement de l'information, et qui relèvent de toutes les disciplines, voici le classement par ordre d'importance effectué par les professeurs**

- 1 - Hiérarchiser et trier l'information (100%)
- 2 - Savoir se questionner par rapport à un sujet de recherche (93 %)
- 3 - Savoir identifier les lieux ressources et se repérer dans un système d'information (70%)
- 4 - S'appropriier l'information et la restituer de façon réfléchie (57%)

Mais à la question quelques lignes plus bas Pensez-vous que ces apprentissages font partie de votre enseignement ?

**Voici le classement par ordre d'importance effectué par les professeurs pour ce qui concerne la responsabilité de l'apprentissage de ces compétences**

**quelles sont celles qui relèvent à votre avis**

d'un apprentissage dans toutes les disciplines  
essentiellement en français  
essentiellement en histoire-géographie / ECJS  
essentiellement en sciences  
essentiellement au CDI par les documentalistes  
ne nécessite pas d'apprentissage spécifique